

Voici un exemple de lettre d'opinion que nous avons analysé à des fins de démonstration des points soulevés ci-haut. Nous séparerons la lettre d'opinion originale et publiée en quelques parties, identifiées par les encadrés, auxquelles nous apporterons commentaires et explications par la suite :

Samedi le 5 mars, Anipier Maheu, coordonatrice par intérim au RQGE, a publié un texte concernant l'utilisation du Fonds vert dans la Presse +. Elle y dénonce notamment l'éparpillement de ce fond ainsi que le sous-financement du milieu environnemental au Québec.

Ici se trouve une en tête rédigé par le média ayant publié la lettre d'opinion, en l'occurrence La Presse +. On remarquera ici que le texte est daté, et que le nom de l'auteur, ainsi que son titre sont mis en évidence. Il est aussi intéressant d'observer que la lettre d'opinion est résumée en une phrase.

Utiliser le Fonds vert à bon escient

Il doit servir l'environnement et soutenir les efforts des gens qui en dépendent

Pendant que les avoirs du Fonds vert sont dilapidés sans égard pour le bien-être de nos communautés, les groupes écologistes, dont la mission n'est un secret pour personne, peinent à préserver le bien commun que constitue notre environnement.

Plusieurs ferment leurs portes en raison du sous-financement chronique. Serait-ce une conséquence du financement octroyé à coup de millions au secteur privé ? Sans faire les mauvaises langues, il serait légitime de se poser la question.

On retrouve ici la position que l'auteure de la lettre prend.

Il n'en coûterait pourtant qu'une fraction du prix pour préserver ces structures démocratiques, existant parfois depuis plus de 30 ans, qui ont forgé le Québec d'aujourd'hui par leurs actions d'éducation, de sensibilisation et de mobilisation. Écho de la parole citoyenne, ces groupes sont là où les gens vivent. Ils sont issus des communautés, de leurs réalités.

Ce n'est pourtant pas à coup de milliards ni même de millions que les groupes revendiquent un financement nécessaire à l'accomplissement de leur mission, leur contribution étant pourtant reconnue depuis 2001 par la Politique gouvernementale sur l'action communautaire.

Supposé servir de levier financier, ce fonds répondrait directement à sa mission en finançant adéquatement ces groupes, dont seuls quelques-uns se partagent actuellement des montants dérisoires. L'investissement en vaut d'autant plus la chandelle qu'il est démontré qu'une contribution à la mission d'un organisme lui permet de presque décupler la somme investie en encourageant la participation d'autres acteurs.

EN VOILÀ UN INVESTISSEMENT RENTABLE!

Pendant ce temps, les groupes œuvrant en environnement pâtissent d'un manque de financement récurrent, accentué par l'incertitude concernant le renouvellement de leurs programmes (quand ils peuvent en bénéficier). Et tout cela, pour bien moins que ce qui a été octroyé, ne serait-ce qu'à Air Canada.

C'est d'autant plus troublant qu'à la base, ce Fonds vert a bel et bien été créé dans cette optique, soit « appuyer la réalisation de mesures favorisant un développement durable, plus particulièrement en regard de son volet environnemental, de même qu'à permettre au ministre, dans le cadre prévu par la loi, d'apporter un soutien financier, notamment aux municipalités et aux organismes sans but lucratif œuvrant dans le domaine de l'environnement », peut-on lire dans la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques. Ça semble clair ? Et pourtant.

Ici, l'auteure nous démontre en quoi le Fonds verts est mal utilisé.

QU'EST-CE QU'ON EN FAIT MAINTENANT?

On se donne les moyens de l'utiliser à bon escient. Comment ? D'abord, en octroyant au MD-DELCC les moyens de gérer adéquatement son ministère et tout ce qui s'y rattache, Fonds vert inclus.

Comment un gouvernement peut-il faire de l'environnement une priorité en n'octroyant qu'à peine 0,2 % des dépenses du budget provincial au ministère qui en est responsable ?

C'est près de 10 fois moins que le budget attribué au ministère de l'Agriculture, six fois moins que celui des Transports et à peine plus que celui du Tourisme. Avec un budget adéquat, un bon encadrement et des balises qui respectent ses objectifs initiaux, ce fonds devrait pouvoir être géré adéquatement.

On pourra dire ce qu'on veut, le Fonds vert doit servir l'environnement et soutenir les efforts des gens qui en dépendent. Apporter un soutien financier aux groupes environnementaux constitue un incontournable, ne l'oublions pas. Ce n'est pas moi qui le dis, ce n'est pas le gouvernement, c'est la loi. Point final.

Maintenant, l'auteur illustre quelques pistes de solutions. L'auteure conclut en réitérant sa position, est en proposant une ouverture.

On remarquera l'utilisation de sous-titres. Ceux-ci ont pour fonction de faciliter la lecture en mettant en évidence les éléments saillants de l'argumentation.